

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 916

14 avril 2008

SOMMAIRE

Aedes Opportunities S.A.	43957	Gero Investments Lux S.à.r.l.	43956
Albacora Participation S.à r.l.	43942	Golden Share S.A.	43951
AMI Consult S.à.r.l.	43964	H.B. Group	43943
Amstimex S.A.	43964	Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management, S.à r.l.	43956
Ana Holding S.A.	43946	ICM Diversified Alpha Series	43949
a&o Management S.à r.l.	43928	Invesco CE Fund	43950
Apparatur Verfahren S.A.	43958	Jef Financière S.A.	43947
Association des Hellènes du Luxembourg	43959	Jin Ling S.à r.l.	43922
Austria Outlet Mall Holding Sàrl	43957	Jin Ling S.à r.l.	43922
Austria Outlet Mall Holding Sàrl	43956	Jin Ling S.à r.l.	43925
Austria Outlet Mall Holding Sàrl	43957	Jin Ling S.à r.l.	43925
Bachstein-Bishara Société en nom collectif	43956	Kerentech S.A.	43943
BG Sicav	43950	Le Vin Quotidien	43943
B. I. International S.A.	43946	Lux Titrisation S.à r.l.	43948
Bonaban S.A.	43948	Medalliance	43943
Business Concept Luxembourg S. à r.l. ...	43946	Media Project International S.A.	43968
C-Consult S.A.	43949	Orvet Pharmaceuticals Finance S.A.	43967
CDA Investment S.A.	43948	Ozzel S.A.	43952
C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des ressources humaines)	43963	Radio Finance S.A.	43944
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ..	43965	Red S.A.	43944
Communauté Hellénique de Luxembourg, A.s.b.l.	43959	Réseaux Info Plus S.à.r.l.	43964
Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement	43951	SES Subsidiary 1	43945
Conmac S.à r.l.	43968	Société Immobilière Internationale S.A.	43958
Creditgest S.A.	43965	Sovir International S.A.	43945
CWC S.A.	43965	Sport Auto Teile S.à r.l.	43964
Dlux Holdco S.à r.l.	43968	Stena International S.à r.l.	43941
Duke Town A.G.	43928	Timmers-Bernabé	43955
Elifaz S.A.	43925	TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l.	43947
Eliu S.A.	43922	Utia S.A.	43949
Entreprise Vert II S.à r.l.	43928	Vector Investments A S.à.r.l.	43957
FPV Invest S.A.	43952	Willow Tree S.à.r.l.	43958
		WIT SA	43951

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008040185/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00816. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.
R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008040186/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00809. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Eliu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 137.147.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RVA CAPITAL RISQUE société anonyme de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B N° 32 876, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ELIU S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo- cables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administra- teurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son ap- probation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès- verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	actions
RVA CAPITAL RISQUE S.A., prénommée,	320
Total:	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - b) Monsieur Régis DONATI, expert comptable, né à Briey (France) le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - c) Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né à Fameck, le 26 septembre 1967, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à OUM TOUB DENAIRA (Algérie) le 21 juillet 1954 demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 février 2008. LAC/2008/9035. — Reçu cent soixante euros Eur 0,5% = 160.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008040859/5770/136.

(080043893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008040187/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00766. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Jin Ling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5959 Itzig, 12, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 52.975.

Le bilan au 31/12/1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008040188/8390/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00763. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

Elifaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.146.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RVA CAPITAL RISQUE société anonyme de droit luxembourgeois, R.C.S. Luxembourg B N° 32 876, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, ici représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 18 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ELIFAZ S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

La Société ayant été ainsi constituée, les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	actions
RVA CAPITAL RISQUE S.A., prénommée	320
Total	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, né à Ascoli Piceno (Italie), le 3 août 1973, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - b) Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
 - c) Monsieur Mohammed KARA, expert-comptable, né à OUM TOUB DENAIRA (Algérie) le 21 juillet 1954 demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis DONATI, expert comptable, née à Briey (France) le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
5. Le siège social est fixé au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparantes ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Fernandes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 février 2008, LAC/2008/9034. — Reçu cent soixante euros Eur 0,5% = 160.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008040860/5770/136.

(080043884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Duke Town A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.004.

—
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, dénonce le siège social de la société DUKE TOWN A.G. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société venu à échéance en 2006.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62.985, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société venu à échéance en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040190/1285/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO01073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

a&o Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Entreprise Vert II S.à r.l.).

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 130.250.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Entreprise Vert II S.à r.l.", a Gesellschaft mit beschränkter Haftung - société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of M^e Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 21 May 2007 and published in the Mémorial C number 2846 of 7 December 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 130.250. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 6.30 p.m., with Mr. Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms. Carolin Weirauch, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr. Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To change, as from the date of the present resolutions, the name of the Company from its current denomination being "Entreprise Vert II S.à r.l." to "a&o Management S.à r.l." and to amend article 2 of the Company's articles of incorporation, which shall thereafter read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "a&o Management S.à r.l.". "

2. To transfer, as from the date of the present resolutions, the Company's registered office from its current address being at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, and to amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company, which shall thereafter read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Wasserbillig, Grand Duchy of Luxembourg. "

3. To create eight (8) new classes of shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Ordinary Shares, and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares.

4. To increase the subscribed capital by an amount of two million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,787,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million eight hundred thousand euro (EUR 2,800,000.-).

5. To issue (i) two million six hundred seven thousand nine hundred sixty-five (2,607,965) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) one hundred fifty-eight thousand fifty-nine (158,059) Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) seven thousand nine hundred three (7,903) Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) seven thousand nine hundred three (7,903) Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (v) seven hundred ninety (790) Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (vi) seven hundred ninety (790) Class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (vii) seven hundred ninety (790) Class G Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (viii) three thousand three hundred (3,300) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all such shares having the rights and privileges as stated in the Company's articles of incorporation, as amended pursuant to the resolutions to be taken in conformity with the agenda items 7 and 8.

6. To accept subscription for these newly issued shares as follows:

- Seven hundred sixteen thousand six hundred seventeen (716,617) Class A Shares, forty-three thousand four hundred thirty-one (43,431) Class B Shares, two thousand one hundred seventy-two (2,172) Class C Shares, two thousand one hundred seventy-two (2,172) Class D Shares, two hundred seventeen (217) Class E Shares, two hundred seventeen (217) Class F Shares, two hundred seventeen (217) Class G Shares and nine hundred seven (907) Ordinary Shares by SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II, L.P., a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands;

- One million twenty-four thousand seven hundred seventy-two (1,024,772) Class A Shares, sixty-two thousand one hundred eight (62,108) Class B Shares, three thousand one hundred five (3,105) Class C Shares, three thousand one hundred five (3,105) Class D Shares, three hundred eleven (311) Class E Shares, three hundred eleven (311) Class F Shares, three hundred eleven (311) Class G Shares and one thousand two hundred ninety-seven (1,297) Ordinary Shares by SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II (STRUCTURED), L.P., a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands;

- Four hundred thirty-three thousand two hundred eighty-eight (433,288) Class A Shares, twenty-six thousand two hundred sixty (26,260) Class B Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class C Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class D Shares, one hundred thirty-one (131) Class E Shares, one hundred thirty-one (131) Class F Shares, one hundred thirty-one (131) Class G Shares and five hundred forty-eight (548) Ordinary Shares by SORIAK GMBH & CO. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany;

- Four hundred thirty-three thousand two hundred eighty-eight (433,288) Class A Shares, twenty-six thousand two hundred sixty (26,260) Class B Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class C Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class D Shares, one hundred thirty-one (131) Class E Shares, one hundred thirty-one (131) Class F Shares, one hundred thirty-one (131) Class G Shares and five hundred forty-eight (548) Ordinary Shares by KIRIAK GMBH & CO. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany;

And to accept payment in full of each of such new shares, without payment of a share premium, by contributions in cash to the Company in the aggregate amount of two million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,787,500.-).

7. To set the amount of the Company's subscribed share capital at two million eight hundred thousand euro (EUR 2,800,000.-) represented by two million six hundred seven thousand nine hundred sixty-five (2,607,965) Class A Shares, (ii) one hundred fifty-eight thousand fifty-nine (158,059) Class B Shares, (iii) seven thousand nine hundred three (7,903) Class C Shares, (iv) seven thousand nine hundred three (7,903) Class D Shares, (v) seven hundred ninety (790) Class E Shares, (vi) seven hundred ninety (790) Class F Shares, (vii) seven hundred ninety (790) Class G Shares, and (viii) fifteen thousand eight hundred (15,800) Ordinary Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and all fully paid up.

8. To amend article 8, article 9, article 10, article 19 and article 20 of the articles of incorporation of the Company, so as to reflect the foregoing proposed increase of the Company's share capital, and in particular to define the voting rights, the entitlement to dividends and liquidation proceeds attached to each share of the classes of shares created.

9. To confer all and any powers to the manager(s) in order to implement the proposed resolutions.

10. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change, as from the date of the present resolutions, the name of the Company from its current denomination being "Entreprise Vert II S.à r.l." to "a&o Management S.à r.l." and to amend article 2 of the Company's articles of incorporation, which shall thereafter read as follows: "The Company's name is "a&o Management S.à r.l."".

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to transfer, as from the date of the present resolutions, the Company's registered office from its current address being at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, and to amend the first sentence of article 4 of the articles of association of the Company, which shall thereafter read as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Wasserbillig, Grand Duchy of Luxembourg.".

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to create eight (8) new classes of shares, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Ordinary Shares, and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares.

As a result, SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II, L.P., a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands (hereafter "SSVP II"), is holding three thousand four hundred thirty-four (3,434) Ordinary Shares, SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II (STRUCTURED), L.P., a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands (hereafter "SSVP II Structured"), is holding four thousand nine hundred twelve (4,912) Ordinary Shares, SORIAK GMBH & CO. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany (hereafter "Soriak"), is holding two thousand seventy-seven (2,077) Ordinary Shares, and KIRIAK GMBH & CO. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany (hereafter "Kiriak"), is holding two thousand seventy-seven (2,077) Ordinary Shares.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of two million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,787,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two million eight hundred thousand euro (EUR 2,800,000.-).

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue (i) two million six hundred seven thousand nine hundred sixty-five (2,607,965) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (ii) one hundred fifty-eight thousand fifty-nine (158,059) Class B Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iii) seven thousand nine hundred three (7,903) Class C Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (iv) seven thousand nine hundred three (7,903) Class D Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (v) seven hundred ninety (790) Class E Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (vi) seven hundred ninety (790) Class F Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, (vii) seven hundred ninety (790) Class G Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and (viii) three thousand three hundred (3,300) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

Subscription - Payment - Allotment

Thereupon, now appears M^e Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of SSVP II, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 28 January 2008 by SSVP II's general partner, Special Situations Venture Partners II (GP), Ltd., a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands, on 28 January 2008. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of SSVP II to seven hundred sixteen thousand six hundred seventeen (716,617) Class A Shares, forty-three thousand four hundred thirty-one (43,431) Class B Shares, two thousand one hundred seventy-two (2,172) Class C Shares, two thousand one hundred seventy-two (2,172) Class D Shares, two hundred seventeen (217) Class E Shares, two hundred seventeen (217) Class F Shares, two hundred

seventeen (217) Class G Shares and nine hundred seven (907) Ordinary Shares, and to make payment in full of the nominal value of all these shares by a contribution in cash in the total amount of seven hundred sixty-five thousand nine hundred fifty euro (EUR 765,950.-).

M^e Manfred Müller, lawyer, prenamed, further acts in his capacity as duly authorized attorney in fact of SSVI II Structured, prenamed, by virtue of a proxy given in Guernsey on 28 January 2008 by SSVI II Structured's general partner, Special Situations Venture Partners II (GP), Ltd., a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Channel Islands. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of SSVI II Structured to one million twenty-four thousand seven hundred seventy-two (1,024,772) Class A Shares, sixty-two thousand one hundred eight (62,108) Class B Shares, three thousand one hundred five (3,105) Class C Shares, three thousand one hundred five (3,105) Class D Shares, three hundred eleven (311) Class E Shares, three hundred eleven (311) Class F Shares, three hundred eleven (311) Class G Shares and one thousand two hundred ninety-seven (1,297) Ordinary Shares, and to make payment in full of the nominal value of all these shares by a contribution in cash in the total amount of one million ninety-five thousand three hundred twenty euro (EUR 1,095,320.-).

M^e Manfred Müller, lawyer, prenamed, further acts in his capacity as duly authorized attorney in fact of Soriak, prenamed, by virtue of a proxy given in Munich on 28 January 2008 by Soriak's general partner, Soriak Verwaltungs GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Soriak to four hundred thirty-three thousand two hundred eighty-eight (433,288) Class A Shares, twenty-six thousand two hundred sixty (26,260) Class B Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class C Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class D Shares, one hundred thirty-one (131) Class E Shares, one hundred thirty-one (131) Class F Shares, one hundred thirty-one (131) Class G Shares and five hundred forty-eight (548) Ordinary Shares, and to make payment in full of the nominal value of all these shares by a contribution in cash in the total amount of four hundred sixty-three thousand one hundred fifteen euro (EUR 463,115.-).

M^e Manfred Müller, lawyer, prenamed, finally acts in his capacity as duly authorized attorney in fact of Kiriak, prenamed, by virtue of a proxy given in Munich on 28 January 2008 by Kiriak's general partner, Kiriak Verwaltungs GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Germany. The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Kiriak to four hundred thirty-three thousand two hundred eighty-eight (433,288) Class A Shares, twenty-six thousand two hundred sixty (26,260) Class B Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class C Shares, one thousand three hundred thirteen (1,313) Class D Shares, one hundred thirty-one (131) Class E Shares, one hundred thirty-one (131) Class F Shares, one hundred thirty-one (131) Class G Shares and five hundred forty-eight (548) Ordinary Shares, and to make payment in full of the nominal value of all these shares by a contribution in cash in the total amount of four hundred sixty-three thousand one hundred fifteen euro (EUR 463,115.-).

The above mentioned proxies remain attached to the present resolutions for the purpose of registration.

All these new shares have thus been fully paid-up in cash so that the amount of two million seven hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 2,787,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company.

Proof of payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscriptions and payments, to allot the two million seven hundred eighty-seven thousand five hundred (2,787,500) new shares, as set out here before, to SSVI II, SSVI II Structured, Soriak and Kiriak as fully paid Shares and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the subscribed share capital of the Company at two million eight hundred thousand euro (EUR 2,800,000.-), represented by two million six hundred seven thousand nine hundred sixty-five (2,607,965) Class A Shares, (ii) one hundred fifty-eight thousand fifty-nine (158,059) Class B Shares, (iii) seven thousand nine hundred three (7,903) Class C Shares, (iv) seven thousand nine hundred three (7,903) Class D Shares, (v) seven hundred ninety (790) Class E Shares, (vi) seven hundred ninety (790) Class F Shares, (vii) seven hundred ninety (790) Class G Shares, and (viii) fifteen thousand eight hundred (15,800) Ordinary Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and all fully paid up.

Eighth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 8, 9, 10, 19 and 20 of the articles of incorporation of the Company, to reflect the foregoing resolutions.

As a result article 8 shall read from now on read as follows:

" **Art. 8.** The subscribed share capital of the Company is set at two million eight hundred thousand euro (EUR 2,800,000.-), represented by two million six hundred seven thousand nine hundred sixty-five (2,607,965) Class A Shares, (ii) one hundred fifty-eight thousand fifty-nine (158,059) Class B Shares, (iii) seven thousand nine hundred three (7,903) Class C Shares, (iv) seven thousand nine hundred three (7,903) Class D Shares, (v) seven hundred ninety (790) Class E

Shares, (vi) seven hundred ninety (790) Class F Shares, (vii) seven hundred ninety (790) Class G Shares, and (viii) fifteen thousand eight hundred (15,800) Ordinary Shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and all fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any Class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such Class of Shares on which the relevant share premium has originally been paid, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares and the Class G Shares together with any additional classes of Shares that the Company may create from time to time shall be collectively referred to as the "Classes of Investment Shares", such term does however exclude -for the avoidance of doubt- the Ordinary Shares constituting a Class of Shares but not a Class of Investment Shares. The shares of the various Classes of Shares (i.e. the Classes of Investment Shares or Ordinary Shares) are individually referred to as a "Share" and are collectively referred to as "Shares".

The capital contribution, (the "Contribution"), including -as the case may be- any share premium attached to it, made in counterpart of the issue of each Class of Investment Shares, any other shareholder financing, (the "Shareholder Loans"), in form of loans and/or other debt instruments such as privately issued bonds or similar debentures, as well as any other proceeds, (the "Proceeds"), such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investments (as defined below) relating to each such Class of Investment Shares shall be invested and/or re-invested pursuant to the investment policy determined by the manager(s) for the investment established in respect of the relevant Class or Classes of Investment Shares (each a "Targeted Investment"). Consequently, each Class of Investment Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

The Targeted Investment linked to the Class A Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in A&O SYSTEMS + SERVICES UK LIMITED, a company having its current registered office at Prescott Road, Colnbrook, Slough, Berkshire SL3 OAE, England, ("A&O UK"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O UK may be transferred from time to time.

The Targeted Investment linked to the Class B Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in A&O SYSTEMS + SERVICES HOLDING SAS, a company having its current registered office at 153, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, with subsidiary SYSTEMS + SERVICES FRANCE SAS, a company having its current registered office at 20, Avenue de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay, France, (together "A&O France"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O France may be transferred from time to time.

The Targeted Investment linked to the Class C Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in A&O SYSTEMS + SERVICES SPAIN SL, a company having its current registered office at c/Gobelos 15, Urb. La Florida, Madrid 28023, Spain, with subsidiaries (i) A&O SYSTEMS + SERVICES PORTUGAL, UNIPessoal LDA, a company having its current registered office at Avenida Tomas Ribeiro 143, Freguesia de Queijas, Oreias, Portugal, and (ii) EDS GLOBAL FIELD SERVICES S.R.L., a company having its current registered office at Via Cornichia, number 10, Milan, Italy, (together "A&O Spain"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O Spain may be transferred from time to time.

The Targeted Investment linked to the Class D Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in a&o systems + services Benelux B.V., a company having its current registered office at Rivium Quadrant 2, 2900LC Capelle aan den IJssel, The Netherlands, ("A&O Benelux"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O Benelux may be transferred from time to time.

The Targeted Investment linked to the Class E Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in a&o systems + services germany GmbH, a company having its current registered office at 60437 Frankfurt am Main, Berner Straße 38, Germany, with subsidiary a&o communications + services GmbH, a company having its current registered office at 51149 Köln, Hansestraße 79, Germany, (together "A&O Germany"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O Germany may be transferred from time to time.

The Targeted Investment linked to the Class F Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in A&O IT SYSTEMS + SERVICES IRELAND LIMITED, a company having its current registered office at 88/89 Furze Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin, 18, Ireland, with subsidiary A&O SPECIALIST MACHINE SERVICES LIMITED, a company having its current registered office at 88/89 Furze Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin, 18, Ireland, ("A&O Ireland"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O Ireland may be transferred from time to time.

The Targeted Investment linked to the Class G Shares consists in the Company's direct or indirect participation and interest in a&o Unirepair B.V., a company having its current registered office at Veiling Weg 1, 6247EP Gronsvelt, The Netherlands, ("A&O Unirepair NL"), or in such other legal entity to which the Company's participation and interest in A&O Unirepair NL may be transferred from time to time.

For each Class of Investment Shares, the manager(s) shall keep track, in the books of the Company, of (i) the relevant Contribution, the Shareholder Loans and Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any

other asset that might relate to the Class of Investment Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to the relevant Class of Investment Shares. For this purpose, the manager(s) will prepare a set of analytical accounts for each Class of Investment Shares.

The net asset value of each Class of Investment Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that Class of Investment Shares and by deducting all liabilities allocated to that Class of Investment Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same Class of Investment Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Investment Shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares (Investment Shares or Ordinary Shares), such expense shall be allocated between the various Classes of Shares (i.e. Investment Shares and Ordinary Shares) according to the following formula:

$$\text{Expenses not linked to a specific investment} \times \frac{\text{Aggregate nominal value of the shares of one Class of Shares, plus share premium (if any) attributed to that Class of Shares}}{\text{Aggregate nominal value of the shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium (if any) attributed to all Classes of Shares}}$$

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the requirement to create a legal reserve, and subject to the following, the shareholders of each Class of Investment Shares shall have an exclusive right to distributions (the "Distributions") by way of (i) dividend (including annual dividends, interim dividends declared by the manager(s) as well as intermediary dividends resolved upon from time to time by the shareholder(s)), (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the Class of Investment Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above, in case a Distribution, to which the shareholders of a Class of Investment Shares having a positive Net Asset Value are entitled, is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the Class of Investment Shares concerned, the shareholders of a Class of Investment Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

$$\text{Net Asset Value of the Class of Investment Shares concerned} \times \frac{\text{Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law}}{\text{Aggregate of all the positive Net Asset Values of the Company}}$$

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Investment Share of the Class of Investment Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Investment Shares of the Class of Investment Shares concerned divided by the total number of Investment Shares issued within the relevant Class of Investment Shares.

The remainder of distributable profits of the Company shall be allocated to the holders of Ordinary Shares proportionally to their respective holdings of Ordinary Shares."

As a result, article 9 shall from now on read as follows:

" **Art. 9.** Each Share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders."

As a result, article 10 shall from now on read as follows:

" **Art. 10.** Ownership of a Share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the law."

As a result, article 19 shall from now on read as follows:

" **Art. 19.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, in accordance with the rules laid down in article 8 of the present articles of incorporation. It may be decided to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend, always in accordance with the rules for Distributions laid down in article 8 of the present articles of incorporation.

Subject to the conditions fixed by law, the manager(s) may pay out interim dividends. The manager(s) fix(es) the amount and the date of any such advance payment in accordance with these articles of incorporation and notably article 8 thereof."

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20.** The Company may be dissolved by a resolution, as the case may be, of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of incorporation or, as the case may be, by the Luxembourg laws for any amendment of these articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the rules set out for Distributions in article 8 of the present articles of incorporation."

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the manager(s) in order to implement the above resolutions.

There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 7 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seventeen thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Versammlung der Gesellschafter der "Entreprise Vert II S.à r.l." statt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung - société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch M^e Henri Hellinckx, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 21. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 2846 vom 7. Dezember 2007, und eingetragen ins Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, Sektion B, unter der Nummer B 130.250. Die Satzung der Gesellschaft wurde bisher nicht abgeändert.

Die außerordentliche Versammlung wird eröffnet um 18 Uhr 30 durch den Vorsitzenden Herrn Marc Loesch, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

der Frau Carolin Weirauch, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Manfred Müller, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Nach Bildung des Versammlungsbüros gibt der Vorsitzende folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

(i) Die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1 Umfirmierung der Gesellschaft mit derzeitiger Firmenbezeichnung "Entreprise Vert II S.à r.l.", die mit Wirkung zum Datum vorliegender Beschlüsse die Firma "a&o Management S.à r.l." annehmen wird, und Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, der folgenden Wortlaut annehmen wird:

" **Art. 2.** Der Name der Gesellschaft ist "a&o Management S.à r.l."."

2 Verlegung des derzeitigen Sitzes der Gesellschaft in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, deren Gesellschaftssitz sich mit Wirkung zum Datum vorliegender Beschlüsse in 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig befinden

wird, und Abänderung des ersten Satzes von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, der folgenden Wortlaut annehmen wird:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wasserbillig, Großherzogtum Luxemburg."

3 Schaffung von acht (8) neuen Kategorien von Anteilen, die Anteile der Kategorie A, die Anteile der Kategorie B, die Anteile der Kategorie C, die Anteile der Kategorie D, die Anteile der Kategorie E, die Anteile der Kategorie F, die Anteile der Kategorie G und die Stammanteile, und Umwandlung der zwölftausendfünfhundert (12.500) bestehenden Anteile in zwölftausendfünfhundert (12.500) Stammanteile.

4 Erhöhung des gezeichneten Kapitals um einen Betrag von zwei Millionen siebenhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 2.787.500,-), um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 2.800.000,-) zu erhöhen.

5 Ausgabe von (i) zwei Millionen sechshundertsiebentausendneunhundertfünfundsechzig (2.607.965) Anteilen der Kategorie A mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (ii) einhundertachtundfünfzigtausendneunundfünfzig (158.059) Anteilen der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (iii) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteilen der Kategorie C mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (iv) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteilen der Kategorie D mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (v) siebenhundertneunzig (790) Anteilen der Kategorie E mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (vi) siebenhundertneunzig (790) Anteilen der Kategorie F mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (vii) siebenhundertneunzig (790) Anteilen der Kategorie G mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), und (viii) dreitausenddreihundert (3.300) Stammanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), die mit den in der Satzung vorgesehen Rechten und Privilegien infolge der Abänderungen gemäß den nach Tagesordnungspunkten 7 und 8 zu treffenden Beschlüssen ausgestattet sein werden.

6 Annahme der Zeichnung dieser neu ausgegebenen Anteile wie folgt:

- Siebenhundertsechzehntausendsechshundertsiebzehn (716.617) Anteile der Kategorie A, dreiundvierzigtausendvierhunderteinunddreißig (43.431) Anteile der Kategorie B, zweitausendeinhundertzweiundsiebzig (2.172) Anteile der Kategorie C, zweitausendeinhundertzweiundsiebzig (2.172) Anteile der Kategorie D, zweihundertsiebzehn (217) Anteile der Kategorie E, zweihundertsiebzehn (217) Anteile der Kategorie F, zweihundertsiebzehn (217) Anteile der Kategorie G, und neuhundertsieben (907) Stammanteile durch SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II, L.P., eine Gesellschaft nach dem Recht der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Kanalinseln;

- Eine Million vierundzwanzigtausendsiebenhundertzweiundsiebzig (1.024.772) Anteile der Kategorie A, zweiundsechzigtausendeinhundertacht (62.108) Anteile der Kategorie B, dreitausendeinhundertfünf (3.105) Anteile der Kategorie C, dreitausendeinhundertfünf (3.105) Anteile der Kategorie D, dreihundertelf (311) Anteile der Kategorie E, dreihundertelf (311) Anteile der Kategorie F, dreihundertelf (311) Anteile der Kategorie G, und eintausendzweihundertsiebenundneunzig (1.297) Stammanteile durch SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II (STRUCTURED), L.P., eine Gesellschaft nach dem Recht der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Kanalinseln;

- Vierhundertdreiunddreißigtausendzweihundertachtundachtzig (433.288) Anteile der Kategorie A, sechsundzwanzigtausendzweihundertsechzig (26.260) Anteile der Kategorie B, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie C, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie D, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie E, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie F, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie G, und fünfhundertachtundvierzig (548) Stammanteile durch SORIAK GMBH & CO. KG, eine Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland;

- Vierhundertdreiunddreißigtausendzweihundertachtundachtzig (433.288) Anteile der Kategorie A, sechsundzwanzigtausendzweihundertsechzig (26.260) Anteile der Kategorie B, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie C, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie D, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie E, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie F, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie G, und fünfhundertachtundvierzig (548) Stammanteile durch KIRIAK GMBH & CO. KG, eine Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland;

Sowie Annahme der vollständigen Einzahlung jedes neuen Anteils, ohne Zuzahlung eines Agios, durch Bareinlagen in die Gesellschaft in seinem Gesamtbetrag von zwei Millionen siebenhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 2.787.500,-).

7 Festlegung des Betrages des gezeichneten Gesellschaftskapitals auf zwei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 2.800.000,-), eingeteilt in (i) zwei Millionen sechshundertsiebentausendneunhundertfünfundsechzig (2.607.965) Anteile der Kategorie A, (ii) einhundertachtundfünfzigtausendneunundfünfzig (158.059) Anteile der Kategorie B, (iii) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteile der Kategorie C, (iv) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteile der Kategorie D, (v) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie E, (vi) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie F, (vii) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie G, und (viii) fünfzehntausendachthundert (15.800) Stammanteile, alleamt mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und vollständig eingezahlt.

8 Abänderung von Artikel 8, Artikel 9, Artikel 10, Artikel 19 und Artikel 20 des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft, um die vorgeschlagene Erhöhung des Gesellschaftskapitals wiederzugeben, und insbesondere die Stimmrechte sowie das

Anrecht auf Dividende und auf Liquidationserlöse der Anteile der geschaffenen einzelnen Kategorien von Anteilen festzulegen.

9 Erteilung aller zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse erforderlichen Vollmachten an den/die Geschäftsführer.

10 Sonstiges.

(ii) Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Anteile sind Gegenstand einer Anwesenheitsliste; diese Anwesenheitsliste, unterzeichnet durch die Gesellschafter, die Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und die Mitglieder des Versammlungsbüros bleiben vorliegender Urkunde beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iii) Die durch die erscheinenden Parteien und den unterzeichneten Notar ne varietur abgezeichneten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter bleiben vorliegender Urkunde ebenfalls beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

(iv) Das gesamte Gesellschaftskapital ist bei gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten, und da die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, im Vorfeld der Versammlung über die Tagesordnung unterrichtet worden zu sein und diese zu kennen, erübrigen sich Einberufungsbescheide.

(v) Die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ist ordnungsgemäß zusammengetreten und kann rechtsgültig über alle Tagesordnungspunkte beraten.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung im Anschluss an diesbezügliche Beratungen einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Umfirmierung der Gesellschaft mit derzeitiger Firmenbezeichnung "Entreprise Vert II S.à r.l.", die mit Wirkung zum Datum des vorliegenden Beschlusses die Firma "a&o Management S.à r.l." annehmen wird, und beschließt die Abänderung von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, der folgenden Wortlaut annehmen wird:

" **Art. 2.** Der Name der Gesellschaft ist "a&o Management S.à r.l."."

Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Verlegung des derzeitigen Sitzes der Gesellschaft in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, deren Gesellschaftssitz sich mit Wirkung zum Datum des vorliegenden Beschlusses in 44, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig befinden wird, und beschließt die Abänderung des ersten Satzes von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft, der folgenden Wortlaut annehmen wird:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wasserbillig, Großherzogtum Luxemburg."."

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Schaffung von acht (8) neuen Kategorien von Anteilen, die Anteile der Kategorie A, die Anteile der Kategorie B, die Anteile der Kategorie C, die Anteile der Kategorie D, die Anteile der Kategorie E, die Anteile der Kategorie F, die Anteile der Kategorie G und die Stammanteile, und beschließt die Umwandlung der zwölftausendfünfhundert (12,500) bestehenden Anteile in zwölftausendfünfhundert (12,500) Stammanteile.

Infolgedessen werden die Stammaktien wie folgt gehalten: SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II, L.P., eine Gesellschaft nach dem Recht der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Kanalinseln (nachfolgend "SSVP II"), dreitausendvierhundertvierunddreißig (3.434) Stammaktien, SPECIAL SITUATIONS VENTURE PARTNERS II (STRUCTURED), L.P., eine Gesellschaft nach dem Recht der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Kanalinseln (nachfolgend "SSVP II Structured"), viertausendneunhundertzwölf (4.912) Stammaktien, SORIAK GMBH & CO. KG, eine Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland (nachfolgend "Soriak"), zweitausendsiebenundsiebzig (2.077) Stammaktien, und KIRIAK GMBH & CO. KG, eine Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland (nachfolgend "Kiriak"), zweitausendsiebenundsiebzig (2.077) Stammaktien.

Vierter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt, dass gezeichnete Kapital um einen Betrag von zwei Millionen siebenhundertsiebenundachtzig-tausendfünfhundert Euro (EUR 2.787.500,-) von seinem jetzigen Betrag von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 2.800.000,-) zu erhöhen.

Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von (i) zwei Millionen sechshundertsieben-tausendneunhundertfünfundsechzig (2.607.965) Anteilen der Kategorie A mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (ii) einhundertachtundfünfzigtausendneunundfünfzig (158.059) Anteilen der Kategorie B mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (iii) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteilen der Kategorie C mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (iv) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteilen der Kategorie D mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (v) siebenhundertneunzig (790) Anteilen der Kategorie E mit einem Nenn-

wert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (vi) siebenhundertneunzig (790) Anteilen der Kategorie F mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), (vii) siebenhundertneunzig (790) Anteilen der Kategorie G mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), und (viii) dreitausenddreihundert (3.300) Stammanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-).

Sechster Beschluss

Zeichnung - Einzahlung - Zuteilung

Daraufhin ist erschienen, M^e Manfred Müller, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, handelnd in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der SSVV II, gemäß einer Vollmacht, gegeben in Guernsey am 28. Januar 2008 durch die Komplementärin der SSVV II, die Special Situations Venture Partners II (GP), Ltd., eine Gesellschaft nach dem Recht der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Kanalinseln. Die erschienene Person erklärt im Namen und für Rechnung der SSVV II siebenhundertsechzehntausendsechshundertsiebzehn (716.617) Anteile der Kategorie A, dreiundvierzigtausendvierhundert-einunddreißig (43.431) Anteile der Kategorie B, zweitausendein-hundertzweiundsiebzig (2.172) Anteile der Kategorie C, zweitausendein-hundertzweiundsiebzig (2.172) Anteile der Kategorie D, zweihundertsiebzehn (217) Anteile der Kategorie E, zweihundertsiebzehn (217) Anteile der Kategorie F, zweihundertsiebzehn (217) Anteile der Kategorie G sowie neunhundertseven (907) Stammanteile zu zeichnen, und erklärt den Nennwert all dieser Anteile durch eine Bareinlage in Höhe von siebenhundertfünfundsechzigtausend-neunhundertfünfzig Euro (EUR 765.950,-) vollständig einzuzahlen.

M^e Manfred Müller, vorgenannt, handelt weiterhin in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der SSVV II Structured, gemäß einer Vollmacht, gegeben in Guernsey am 28. Januar 2008 durch die Komplementärin der SSVV II, die Special Situations Venture Partners II (GP), Ltd., eine Gesellschaft nach dem Recht der Kanalinseln, mit Sitz in Les Echelons, Bordeaux Court, St. Peter Port, Guernsey GY1 6AW, Kanalinseln. Die erschienene Person erklärt im Namen und für Rechnung der SSVV II Structured eine Million vierundzwanzigtausendsiebenhundertzweiundsiebzig (1.024.772) Anteile der Kategorie A, zweiundsechzigtausendeinhundertacht (62.108) Anteile der Kategorie B, dreitausendeinhundertfünf (3.105) Anteile der Kategorie C, dreitausendeinhundertfünf (3.105) Anteile der Kategorie D, dreihundertelf (311) Anteile der Kategorie E, dreihundertelf (311) Anteile der Kategorie F, dreihundertelf (311) Anteile der Kategorie G sowie eintausendzweihundert-siebenundneunzig (1.297) Stammanteile zu zeichnen, und erklärt den Nennwert all dieser Anteile durch eine Bareinlage in Höhe von einer Million fünfundneunzigtausenddreihundertzwanzig Euro (EUR 1.095.320,-) vollständig einzuzahlen.

M^e Manfred Müller, vorgenannt, handelt weiterhin in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der Soriak, gemäß einer Vollmacht, gegeben in München am 28. Januar 2008 durch die Komplementärin der Soriak, die Soriak Verwaltungs GmbH, eine Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland. Die erschienene Person erklärt im Namen und für Rechnung der Soriak vierhundertdreißigtausendzweihundertachtundachtzig (433.288) Anteile der Kategorie A, sechsundzwanzigtausendzweihundertsechzig (26.260) Anteile der Kategorie B, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie C, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie D, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie E, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie F, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie G, und fünfhundertachtundvierzig (548) Stammanteile zu zeichnen, und erklärt den Nennwert all dieser Anteile durch eine Bareinlage in Höhe von vierhundertdreißigtausendeinhundertfünfzehn Euro (EUR 463.115,-) vollständig einzuzahlen.

M^e Manfred Müller, vorgenannt, handelt schließlich in seiner Eigenschaft als ordnungsmäßig ermächtigter Bevollmächtigter der Kiriak, gemäß einer Vollmacht, gegeben in München am 28. Januar 2008 durch die Komplementärin der Kiriak, die Kiriak Verwaltungs GmbH, eine Gesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Südliche Münchner Str. 8, D-82031 Grünwald, Deutschland. Die erschienene Person erklärt im Namen und für Rechnung der Kiriak vierhundertdreißigtausendzweihundertachtundachtzig (433.288) Anteile der Kategorie A, sechsundzwanzigtausendzweihundertsechzig (26.260) Anteile der Kategorie B, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie C, eintausenddreihundertdreizehn (1.313) Anteile der Kategorie D, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie E, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie F, einhunderteinunddreißig (131) Anteile der Kategorie G, und fünfhundertachtundvierzig (548) Stammanteile zu zeichnen und erklärt den Nennwert all dieser Anteile durch eine Bareinlage in Höhe von vierhundertdreißigtausendeinhundertfünfzehn Euro (EUR 463.115,-) vollständig einzuzahlen.

Die oben erwähnten Vollmachten bleiben vorliegender Urkunde beigefügt und werden mit derselben bei den Einregistrierungsbehörden hinterlegt.

Die neu ausgegebenen Anteile wurden somit allesamt vollständig eingezahlt, sodass der Betrag von zwei Millionen siebenhundertsiebenundachtzig-tausendfünfhundert Euro (EUR 2.787.500,-) der Gesellschaft nunmehr frei zur Verfügung steht.

Der Nachweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar erbracht, der bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

Daraufhin beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung, die genannten Zeichnungen und Zahlungen anzunehmen und die zwei Millionen siebenhundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert (2.787.500) Anteile der SSVV II,

der SSVP II Structured, der Soriak und der Kiriak wie weiter oben ausgeführt zuzuteilen und die Gültigkeit der Kapitalerhöhung zu bestätigen.

Siebter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft festzulegen auf zwei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 2.800.000,-), eingeteilt in (i) zwei Millionen sechshundertsiebentausendneunhundertfünfundsechzig (2.607.965) Anteile der Kategorie A, (ii) einhundertachtundfünfzigtausendneunundfünfzig (158.059) Anteile der Kategorie B, (iii) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteile der Kategorie C, (iv) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteile der Kategorie D, (v) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie E, (vi) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie F, (vii) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie G, und (viii) fünfzehntausendachthundert (15.800) Stammanteile, allesamt mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und vollständig eingezahlt.

Achter Beschluss

Daraufhin beschließt die außerordentliche Gesellschafterversammlung die Artikel 8, 9, 10, 19 und 20 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die vorangehenden Beschlüsse wiederzugeben.

Somit wird Artikel 8 nunmehr folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 8.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft wird festgelegt auf zwei Millionen achthunderttausend Euro (EUR 2.800.000,-), eingeteilt in (i) zwei Millionen sechshundertsiebentausendneunhundertfünfundsechzig (2.607.965) Anteile der Kategorie A, (ii) einhundertachtundfünfzigtausendneunundfünfzig (158.059) Anteile der Kategorie B, (iii) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteile der Kategorie C, (iv) siebentausendneunhundertdrei (7.903) Anteile der Kategorie D, (v) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie E, (vi) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie F, (vii) siebenhundertneunzig (790) Anteile der Kategorie G, und (viii) fünfzehntausendachthundert (15.800) Stammanteile, allesamt mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) und vollständig eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Agiobeträge, die auf einen Anteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann verwendet werden für die Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zur Ausschüttung an die Gesellschafter (einschließlich der Ausschüttung im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft), jeweils unter der Bedingung, dass ein solcher Rückkauf beziehungsweise eine solche Ausschüttung aus dem Agio lediglich auf die Kategorie von Anteilen entfällt, auf die das Agio ursprünglich eingezahlt wurde, oder aber zwecks Ausgleich von realisierten Nettoverlusten beziehungsweise Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage.

Die Anteile der Kategorie A, die Anteile der Kategorie B, die Anteile der Kategorie C, die Anteile der Kategorie D, die Anteile der Kategorie E, die Anteile der Kategorie F, die Anteile der Kategorie G, zusammen mit jedweden weiteren von Zeit zu Zeit durch die Gesellschaft geschaffenen Kategorien von Anteilen, werden nachfolgend als "Kategorien von Investmentanteilen" bezeichnet, wobei diese Begriffsbestimmung -zur Vermeidung jeglichen Zweifels- allerdings die Stammanteile ausschließt, die eine Kategorie von Anteilen bilden, jedoch keine Investmentanteile sind. Die Anteile der verschiedenen Kategorien von Anteilen (d.h. die Kategorien von Investmentanteilen oder die Stammanteile) werden einzeln als ein "Anteil" und gemeinschaftlich als "Anteile" bezeichnet.

Die Einlage in das Kapital (die "Einlage"), einschließlich -gegebenenfalls- des damit verbundenen Agios, die im Gegenzug zu der Ausgabe jeder Kategorie von Investmentanteilen erfolgt, jede weitere Art der Finanzierung durch die Gesellschafter (die "Gesellschafterdarlehen") in Form von Darlehen und/oder anderen Schuldinstrumenten wie nicht öffentlichen Schuldverschreibungen oder ähnlichen Schuldtiteln, sowie Erlöse (die "Erlöse") wie Erträge, Dividendenausschüttungen oder Zinsen, die ihren Ursprung in den Zielinvestitionen (wie weiter unten definiert) haben, die mit einer jeden Kategorie von Investmentanteilen verbunden sind, werden angelegt und/oder re-investiert gemäß der durch den/die Geschäftsführer bezüglich einer oder mehrerer Kategorie(n) von Investmentanteilen bestimmten Anlagepolitik (jeweils eine "Zielinvestition"). Daher ist jede Kategorie von Investmentanteilen mit einer bestimmten Zielinvestition verbunden.

Die mit den Anteilen der Kategorie A verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die A&O SYSTEMS + SERVICES UK LIMITED, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in Prescott Road, Colnbrook, Slough, Berkshire SL3 OAE, England ("A&O UK"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O UK gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Die mit den Anteilen der Kategorie B verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die A&O SYSTEMS + SERVICES HOLDING SAS, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in 153, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, Frankreich, mit Tochtergesellschaft SYSTEMS + SERVICES FRANCE SAS, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in 20, Avenue de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay, Frankreich (zusammen "A&O Frankreich"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O Frankreich gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Die mit den Anteilen der Kategorie C verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die A&O SYSTEMS + SERVICES SPAIN SL, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in c/Gobelas, 15, Urb. La Florida, Madrid 28023, Spanien, mit Tochtergesellschaften (i) A&O SYSTEMS + SERVICES PORTUGAL, UNIPessoal LDA, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in Avenida

Tomas Ribeiro 143, Freguesia de Queijas, Oreias, Portugal, und (ii) EDS GLOBAL FIELD SERVICES S.R.L., eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in Via Cornichia, Nummer 10, Mailand, Italien (zusammen "A&O Spanien"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O Spanien gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Die mit den Anteilen der Kategorie D verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die a&o systems + services Benelux B.V., eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in Rivium Quadrant 2, 2900LC Capelle aan den IJssel, Niederlande ("A&O Benelux"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O Benelux gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Die mit den Anteilen der Kategorie E verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die a&o systems + services germany GmbH, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in 60437 Frankfurt am Main, Berner Straße 38, Deutschland, mit Tochtergesellschaft a&o communications + services GmbH, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in 51149 Köln, Hansestrasse 79, Deutschland (zusammen "A&O Deutschland"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O Deutschland gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Die mit den Anteilen der Kategorie F verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die A&O IT SYSTEMS + SERVICES IRELAND LIMITED, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in 88/89 Furze Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin, 18, Irland, mit Tochtergesellschaft A&O SPECIALIST MACHINE SERVICES LIMITED, eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in 88/89 Furze Road, Sandyford Industrial Estate, Dublin, 18, Irland (zusammen "A&O Irland"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O Irland gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Die mit den Anteilen der Kategorie G verbundene Zielinvestition umfasst das unmittelbare oder mittelbare Halten von Beteiligungen und sonstige Anlagen betreffend die a&o Unirepair B.V., eine Gesellschaft mit aktuellem Gesellschaftssitz in Veiling Weg 1, 6247EP Gronsveld, Niederlande ("A&O Unirepair NL"), beziehungsweise betreffend eine andere Rechtsperson, an die die Gesellschaft ihre Beteiligungen und Anlagen in A&O Unirepair NL gegebenenfalls von Zeit zu Zeit übertragen wird.

Für jede Kategorie von Investmentanteilen wird von dem/den Geschäftsführer(n) in den Büchern der Gesellschaft eine Aufzeichnung vorgenommen (i) der jeweiligen Einlage, der Gesellschafterdarlehen und der Erlöse, (ii) deren jeweiligen Nutzung (insbesondere Vermerk der Zielinvestition und jedwedem übrigen Vermögensgegenstand, der mit der betreffenden Kategorie von Investmentanteilen verbunden ist), sowie (iii) jeglicher Kosten, die mit der der betreffenden Kategorie von Investmentanteilen zugeordneten Zielinvestition verbunden sind. Zu diesem Zwecke wird von dem/den Geschäftsführer(n) für jede Kategorie von Investmentanteilen eine gesonderte analytische Buchführung betrieben.

Der Nettoinventarwert jeder Kategorie von Investmentanteilen (der "Nettoinventarwert") wird bestimmt durch das Summieren des Wertes der Zielinvestition mit jedem anderen Vermögenswert jeglicher Natur, der dieser Kategorie von Investmentanteilen zugeordnet wird, und durch Abzug aller Verbindlichkeiten wie beispielsweise Darlehen, Verwaltungsaufwendungen und Steuerschulden, die dieser Kategorie von Investmentanteilen zugeordnet werden.

Geht ein Vermögenswert aus einem anderen hervor infolge eines Tauschgeschäfts, einer Verschmelzung, einer Sacheinlage oder ähnlichen Transaktionen, so wird der entstandene Vermögenswert in der Buchführung der Gesellschaft derjenigen Kategorie von Investmentanteilen zugeteilt, aus der er hervorgegangen ist, und bei jeder Neubewertung eines Vermögenswertes wird der Wertzuwachs beziehungsweise die Wertminderung der betreffenden Kategorie von Investmentanteilen angerechnet.

Kann eine Aufwendung der Gesellschaft nicht als einer Kategorie von Anteilen (Investmentanteile oder Stammanteile) zugehörig betrachtet werden, so wird diese Aufwendung den verschiedenen Kategorien von Anteilen (d.h. Investmentanteile oder Stammanteile) nach folgender Formel zugeordnet:

$$\text{Nicht mit einer spezifischen Anlage verbundene Kosten} \times \frac{\text{Gesamtbetrag des Nennwertes der Anteile einer Kategorie von Anteilen, einschließlich des mit dieser Kategorie von Anteilen verbundenen Agios (falls vorhanden)}}{\text{Gesamtbetrag des Nennwertes der Anteile aller Kategorien von Anteilen, einschließlich des mit allen Kategorien von Anteilen verbundenen Agios (falls vorhanden)}}$$

Insoweit nach anwendbarem Recht (inklusive -ohne Begrenzung- der Verpflichtung, eine gesetzliche Rücklage zu bilden) zulässig, und vorbehaltlich der folgenden Bestimmungen, haben die Gesellschafter, die Anteile einer Kategorie von Investmentanteilen halten ein ausschließliches Recht auf Ausschüttungen (die "Ausschüttungen") mittels (i) Dividende (einschließlich Jahresdividende, durch den/die Geschäftsführer ausgeschüttete Abschlagsdividende sowie von Zeit zu Zeit durch den/die Gesellschafter ausgeschüttete Zwischendividende), (ii) Rückkauf eigener Anteile, (iii) Herabsetzung des gezeichneten Kapitals, (iv) Herabsetzung einer Rücklage, und (v) Liquidation, wobei die Ausschüttungen den Nettoinventarwert der betreffenden Kategorie der Investmentanteile nicht überschreiten dürfen.

Unbeschadet des oben erwähnten Grundsatzes, und falls eine Ausschüttung zu der Gesellschafter einer Kategorie von Anteilen mit positivem Nettoinventarwert berechtigt sind nach anwendbarem Recht nicht bis zur vollen Höhe des Nettoinventarwertes der betroffenen Kategorie von Investmentanteilen erlaubt ist, haben die Gesellschafter einer Kategorie

von Investmentanteilen mit einem positiven Nettoinventarwert lediglich ein Anrecht auf eine Ausschüttung in einem Betrag entsprechend folgender Formel:

$$\text{Nettoinventarwert der betreffenden Kategorie von Investmentanteilen} \times \frac{\text{Gesamtbetrag der gesetzlich zulässigen Ausschüttungen}}{\text{Gesamtbetrag aller positiver Nettoinventarwerte der Gesellschaft}}$$

Der nach den oben erwähnten Grundsätzen pro Investmentanteil der betreffenden Kategorie von Investmentanteilen auszuschüttende Betrag entspricht dem auf sämtliche Investmentanteile der betroffenen Kategorie von Investmentanteilen ausgeschütteten Gesamtbetrag, geteilt durch die Gesamtzahl der innerhalb der betreffenden Kategorie von Investmentanteilen ausgegebenen Investmentanteile.

Der Saldo des ausschüttfähigen Gewinns der Gesellschafter wird den Gesellschaftern, die Stammanteile halten, pro rata zu deren Beteiligung an der Gesamtzahl der Stammanteile zugeteilt."

Infolgedessen wird Artikel 9 nunmehr folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 9.** Jeder Anteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen."

Infolgedessen wird Artikel 10 nunmehr folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 10.** Das Eigentum eines Anteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Anteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Anteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Anteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Anteile lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertretende Gesellschafter sich damit im Rahmen einer Gesellschafterversammlung einverstanden erklären.

Der Nachweis der Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Anteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurück erwerben."

Infolgedessen wird Artikel 19 nunmehr folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 19.** Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingeschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns in Übereinstimmung mit den Bestimmungen von Artikel 8 des vorliegenden Gesellschaftsvertrags. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Rücklage oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter in Übereinstimmung mit vorliegendem Gesellschaftsvertrag (und insbesondere mit Artikel 8) auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung in Übereinstimmung mit vorliegendem Gesellschaftsvertrag (und insbesondere mit Artikel 8)."

Infolgedessen wird Artikel 20 nunmehr folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 20.** Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingeschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen an die Inhaber der Anteile nach den in Artikel 8 des vorliegenden Gesellschaftsvertrags für Ausschüttungen vorgesehenen Regelungen ausgeschüttet, sodass insgesamt sichergestellt werden kann, dass das durch diese Bestimmungen angestrebte Resultat in wirtschaftlicher Hinsicht erzielt wird."

Neunter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt dem/den Geschäftsführer(n) jegliche zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse notwendigen Vollmachten zu erteilen.

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist wird die Gesellschafterversammlung um 19.00 Uhr geschlossen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf siebzehntausendachthundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage der Kompartmenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartmenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. LOESCH, C. WEIRAUCH, M. MÜLLER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. Februar 2008. Relation: EAC/2008/1847. - Erhalten dreizehntausendneuhundertsiebenunddreißig Euro fünfzig Cents (2.787.500.- zu 0,5 % = 13.937,50.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): OEHMEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 13. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040275/239/746.

(080043405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.199.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 mars 2008

1) L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Frédéric PÉTRÉ en tant que gérant A de la Société et de nommer Monsieur Peter CLAESSION en tant que gérant B de la Société avec effet au 5 mars 2008.

2) L'associé unique de la Société a décidé de reconnaître le changement d'adresse de Monsieur Hans NÜTZI, gérant B de la Société, avec effet au 5 mars 2008.

3) L'associé unique de la Société a décidé de fixer le nombre de gérants à onze (11) avec effet au 5 mars 2008.

Par conséquent, à partir du 5 mars 2008, le conseil de gérance de la Société sera composé des onze (11) membres suivants:

1) Monsieur. Ernst KRAUSE, Gérant A, né le 24 mars 1946 à Sankt Peter (Allemagne), demeurant à 24, rue des Vignes, L-6765 Grevenmacher, Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

2) Monsieur Stephen Robert CLARKSON, Gérant A, né le 4 janvier 1959 à Liverpool (Grande-Bretagne), demeurant à 41, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, ayant pouvoir de signature A;

3) Monsieur Frédéric PÉTRÉ, Gérant A, né le 25 avril 1973 à Roncourt (Belgique), demeurant à 13, rue du Kirchberg, B-6781 Sélange, Belgique, ayant pouvoir de signature A;

4) Monsieur Svante Wilhelm CARLSSON, Gérant B, né le 28 septembre 1948 à Annedal (Suède), demeurant à Terrassgatan 5, S-41133, Göteborg, Suède, ayant pouvoir de signature B;

5) Monsieur Dan Sten OLSSON, Gérant B, né le 3 février 1947 à Gothenborg (Suède), demeurant à 28, Bogatan, Gothenborg, Suède, ayant pouvoir de signature B;

6) Monsieur Chris FAY, Gérant B, né le 4 avril 1945, à Cheltenham (Royaume-Uni), demeurant à Merrifield Links Road, Bramley Guildford GU50AL, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

7) Monsieur Jean-Paul Christophe PARAYRE, Gérant B, né le 5 juillet 1937 à Lorient, (France), demeurant à 203, avenue Molière, B-1050 Bruxelles, Belgique, ayant pouvoir de signature B;

8) Monsieur Hans NÜTZI, Gérant B, né le 1 décembre 1954 à Wolfwil (Suisse), demeurant à 18 Höh-Rohnenweg, CH-8832 Wilen b. Wollerau, Suisse, ayant pouvoir de signature B;

9) Monsieur Sven-Eric Magnus BECKEMAN, Gérant B, né le 4 février 1940 à Stockholm (Suède), demeurant à 30 Harley Street, Flat 7, W1 Londres, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

10) Monsieur Ray MILES, Gérant B, né le 2 août 1944 à Londres (Royaume-Uni), demeurant à 32 Redburn Street, Chelsea, Londres, SW3 4BX, Royaume-Uni, ayant pouvoir de signature B;

11) Monsieur Peter CLAESSION, Gérant B, né le 16 septembre 1965 à Jörlanda (Suède), demeurant à Källarlyckevägen 4, SE-429 35 Kullavik, Suède, ayant pouvoir de signature B.

Tous leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au cours de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040927/280/43.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04582. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080044223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Albacora Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 1.100.200,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 135.658.

Le Conseil d'administration a décidé en sa réunion du 10 décembre 2007 de nommer Monsieur André LECOQ, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Président du Conseil de gérance.

Il résulte d'actes sous seing privés du 20 décembre 2007 que:

- DASHI INVESTMENTS LIMITED, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, avec siège de direction effectif au 5 The North Colonnade, GB-London E14 4BB a cédé 1000 parts sociales "B" à ALBACORA INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, avec siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands agissant par ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg en tant que general partner;

- DASHI INVESTMENTS LIMITED, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, avec siège de direction effectif au 5 The North Colonnade, GB-London E14 4BB a cédé 1 part sociale "C" à BARCLAYS BANK PLC, 1 Churchill Place, GB-London E14 5HP;

- DASHI INVESTMENTS LIMITED, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, avec siège de direction effectif au 5 The North Colonnade, GB-London E14 4BB a cédé 1 part sociale "D" à BARCLAYS BANK PLC, 1 Churchill Place, GB-London E14 5HP;

- BARCLAYS BANK PLC, 1 Churchill Place, GB-London E14 5HP a cédé 1 part sociale "C" à ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

- BARCLAYS BANK PLC, 1 Churchill Place, GB-London E14 5HP a cédé 1 part sociale "D" à ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Il résulte de ces cessions que les associés de ALBACORA PARTICIPATION S.à r.l., société à responsabilité limitée sont les suivants:

- ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg: 10.000 parts sociales rachetables "A";

- ALBACORA INVESTMENTS LIMITED PARTNERSHIP, avec siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands agissant par ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg en tant que general partner: 1.000 parts sociales "B";

- ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg: 1 part sociale "C";

- ALBACORA INVEST S.à r.l., société à responsabilité limitée, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg: 1 part sociale "D".

Luxembourg, le 13 février 2008.

Pour ALBACORA PARTICIPATION SARL, société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2008040336/1017/46.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Kerentech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie / Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 107.621.

Objet: démission du poste d'Administrateur

La société SILBER VENTURES démissionne de son poste d'administrateur au sein de la société KERENTECH S.A. immatriculée au RC de Luxembourg sous le numéro B 107.621 à compter du 29 février 2008.

Le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040338/1439/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02772. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

H.B. Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 109.972.

Objet: démission du poste d'administrateur

La société REAL PROJECTS LTD démissionne de son poste d'administrateur au sein de la société H.B. GROUP S.A. immatriculée au RC de Luxembourg sous le numéro B 109.972 à compter du 29 février 2008.

Le 29 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040340/1439/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02775. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Le Vin Quotidien, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 109.713.

EXTRAIT

Monsieur Thomas Heymans, né le 15 mai 1977 à B-Schaerbeek, gérant et associé unique de la Société a transféré sa résidence du 2, Engelsgaass, L-5681 Dalheim au 3, Place Jeanne d'Arc, F-57480 Sierck-Les-Bains, en date du 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008040349/6748/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06025. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Medalliance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 114.329.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'actionnaire unique tenue le 6 septembre 2007, au siège social que:

1. La démission de Monsieur Vladimir Nisiforov en tant qu'administrateur de la société a été acceptée rétroactivement à compter du 30 août 2007,

2. La nomination de Messieurs Yuriy Popov (...), Oleksandr Gryshayev (...) et Igor Lyashenko (...) comme nouveaux administrateurs de la société a été acceptée rétroactivement à compter du 30 août 2007, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

3. Le conseil d'administration se compose des administrateurs suivants:

- Monsieur Yuriy Popov,
- Monsieur Oleksandr Gryshayev,
- Monsieur Igor Lyashenko,
- Monsieur Evgeny Kozhuro,
- Monsieur Yriy Kovzun.

4. La démission de la société Horsburgh & Co en tant que commissaire aux comptes a été acceptée rétroactivement à compter du 30 août 2007.

5. La nomination de IAS Consulting Limited, avec siège social à LN1 1XG, Lincoln, 15, Newland, United Kingdom, comme nouveau commissaire aux comptes a été acceptée rétroactivement à compter du 30 août 2007, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour MEDALLIANCE

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008040341/759/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.308.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 19 février 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean QUINTUS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A.

Administrateur

Signature

J. QUINTUS

Président

Référence de publication: 2008040371/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Radio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.364.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue de façon extraordinaire le 25 février 2008*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Paul DIEDERICH, administrateur de sociétés, demeurant 4, rue Baron de Reinach à L-7349 Heisdorf, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1026 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008040598/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

SES Subsidiary 1, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 11 février 2008, les actionnaires de la société ont accepté la démission de M. Romain Bausch, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, M. Mark Rigolle, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, et M. Pierre Margue, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Les personnes suivantes ont été nommées comme administrateurs de la société avec effet au 11 février 2008:

- M. Ferdinand Kayser, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Pdraig McCarthy, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- Mme Miriam Murphy, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.
- M. Alexander Oudendijk, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration est par conséquent composé comme suit:

- M. Ferdinand Kayser
- M. Pdraig McCarthy
- Mme Miriam Murphy
- M. Alexander Oudendijk

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 11 février 2008.

Pour la Société

Signature / Mme Miriam Murphy

Un mandataire / Administrateur

Référence de publication: 2008040351/1958/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN08763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Sovir International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.267.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 3 mars 2008*

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques et droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg
- Monsieur Rocco TRISCHITTA, expert-comptable, demeurant au 9, Lungotevere Dei Cenci, 00186 Rome, Italie

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008040359/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 16 janvier 2008 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de H.R.T. Révision Srl en tant que Commissaire aux Comptes et nomme en remplacement la Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040355/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

B. I. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.040.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 juin 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph WINANDY, domicilié rue de l'Horizon, 92, L-5960 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Président

Référence de publication: 2008040357/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07675. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Business Concept Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.438.

—
Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2008

Est présent: Madame Drzewiecka Barbara

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social a tenu l'assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- révocation de Mme VAN DE MAELE Brigitte en sa qualité de gérante.

- est nommée gérant technique de la société: Madame Drzewiecka Barbara, préqualifiée. Adresse: 47, rue des Tritons, B-1070 BRUXELLES (BE)

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature
 - Sa seule signature est valable et exclusive.
- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Barbara Drzewiecka.

Référence de publication: 2008040354/822/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 16 janvier 2008 à 10.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes et nomme en remplacement la Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040356/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

TS Kaiserkarree Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.925,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.440.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société:

- Monsieur James Arthur Rosenthal, né le 12 mai 1953 à New-York (USA), résidant au 1148, 5e Avenue, NY 10128 New-York, USA.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées Gérant de Catégorie A ou B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Barbara Ursula Wattenbach, née le 18 juin 1965 à South Euclid (Ohio, Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au Flat 2, 2nd Floor, 21 Summer Place, Londres SW7 3EG, Royaume-Uni, nommée Gérante de Catégorie A.

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Barbara Ursula Wattenbach, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008040936/4170/37.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Bonaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.176.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} août 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean QUINTUS, domicilié rue de Fischbach, 11, à L-7391 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040358/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Lux Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.009.

—
Extrait de la décision des gérants du 5 mars 2008

Monsieur Marc THILL est nommé réviseur d'entreprises de la société à responsabilité limitée pour l'exercice social clôturant au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008040360/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

CDA Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.945.

—
Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 juin 2007, Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, a été nommé administrateur et Président. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2008040361/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

C-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 132.256.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires du 2 janvier 2008

Après délibération, l'Assemblée nomme à l'unanimité comme directeur à la gestion journalière des affaires de la société:

- Monsieur Tom van Bergen, demeurant à 2240 Zandhoven en Belgique, 14 Korenbloemstraat et ce pour une durée indéterminée.

- La société se trouve engagée à l'égard de tiers; soit par la signature individuelle du directeur à la gestion journalière, soit par sa signature conjointe avec celle d'un administrateur.

Lucien Voet / Maria Keersmaekers / Luc Lesire
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008040362/1241/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06412. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

ICM Diversified Alpha Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.281.

—
*Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire
lors du Conseil d'Administration du 18 février 2008*

En date du 18 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 18 février 2008, de Monsieur Patrick Zurstrassen en qualité d'Administrateur
- d'accepter la cooptation, avec effet au 18 février 2008, de Monsieur Bernard Herman, The Director's Office, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008, en remplacement de Monsieur Patrick Zurstrassen, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2008040363/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Utia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 15.688.

—
EXTRAIT

En vertu de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 31 décembre 2007 statuant sur les comptes au 31 décembre 2006, il résulte que:

- Sont réélus administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

* Monsieur Adriano RIVA.

* Monsieur Claudio OTTAVIANI.

* Monsieur Bruno BEERNAERTS.

- Est réélu commissaire, pour la même période:

La société Certifica Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008040392/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05628. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Invesco CE Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.533.

—
Extrait des résolutions prises par voie de résolution circulaire en date du 28 février 2008

En date du 28 février 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 25 février 2008, de Monsieur Paul Kilcullen, en qualité d'Administrateur

Luxembourg, le 29 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008040365/1024/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

BG Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.297.

—
*Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire
lors du Conseil d'Administration du 14 décembre 2007*

En date du 14 décembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 14 décembre 2007, de Madame Myriam Cockaerts en qualité d'Administrateur

- d'accepter la démission, avec effet au 14 décembre 2007, de Madame Ann Vanden Abeele en qualité de Déléguée à la gestion journalière

- d'accepter la nomination, avec effet au 14 décembre 2007, de Madame Marylène Alix, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Déléguée à la gestion journalière.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008040366/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

WIT SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.516.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2007

1. La liquidation de la société WIT S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTRÔLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2008040520/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

CEFO-I, Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.588.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 novembre 2007

1. Le Conseil d'Administration acte la démission de Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ de son poste d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 1^{er} août 2007, comme administrateur Monsieur Marc BAILLON, Administrateur de sociétés, demeurant à B-1170 Bruxelles, 24b, avenue E. Van Beecelaere.

Monsieur Marc BAILLON terminera le mandat de Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2010.

La ratification de la cooptation de Monsieur Marc BAILLON sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040375/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Golden Share S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 111.920.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06/03/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040384/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Ozzel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2008, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06/03/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
p.p. Antonio MATTIELLO / Salvatore DESIDERIO / Vincent THILL
Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008040385/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03630. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

FPV Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.141.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3IJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration.

2.- WALBOND INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Katia ROTI, prénommée,
en vertu d'une procuration.

Les prédites, procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de FPV INVEST S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) divisé en TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- " AQUALEGION Ltd. ", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
2.- " WALBOND INVESTMENTS Ltd.", prédésignée, cent cinquante-cinq actions	155
TOTAL: trois cent dix actions	310

Les actions ont été entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

b.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia JUPILLE, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Madame Luisella MORESCHI, prénommée est nommé aux fonctions de présidente du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Stravolos center, Office 204 Stravolos, P.C. 2018 Nicosia, chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. Relation: LAC/2008/10552. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008040864/242/171.

(080043770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2008.

Timmers-Bernabé, Société en nom collectif.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040394/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.329.550,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions approuvées par le conseil de gérance en date du 4 mars 2008 que:

Le siège social de la société est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2008, de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey S.à.r.l.

Manager

Signature

Référence de publication: 2008040511/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Bachstein-Bishara Société en nom collectif, Société en nom collectif.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.960.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008040395/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Austria Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.433.

—
Le bilan au 31.03.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olive Miley.

Référence de publication: 2008040397/8648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06005. - Reçu 109,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.966.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olive Miley.

Référence de publication: 2008040398/8648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06000. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Vector Investments A S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.150,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.860.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions approuvées par le conseil de gérance en date du 4 mars 2008 que:

Le siège social de la société est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2008, de L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

POUR PUBLICATION ET REQUISITION

Halsey S.à.r.l.

Manager

Signature

Référence de publication: 2008040513/6762/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Austria Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.433.

Le bilan au 31.03.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olive Miley.

Référence de publication: 2008040399/8648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06006. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Austria Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.433.

Le bilan au 31.03.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olive Miley.

Référence de publication: 2008040400/8648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06007. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080043304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Aedes Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.298.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 24 janvier 2008

La nouvelle adresse de résidence de l'administrateur AGRATI Eugenio est 32, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme
AEDES OPPORTUNITIES S.A.
REGGIORI Robert / RINALDI Mariagrazia
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039684/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APPARATUR VERFAHREN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039735/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04733. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 6.546.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole THIRION. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

N. VENTURINI / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008039699/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04836. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Willow Tree S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 17 septembre 2007

Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Willow Tree S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008039722/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

**Communauté Hellénique de Luxembourg, A.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Association des Hellènes du Luxembourg).**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 3, rue de Pulvermühl.

R.C.S. Luxembourg F 5.406.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Il est constitué une association sans but lucratif sous le nom COMMUNAUTE HELLENIQUE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Art. 2. Siège. Le siège de la communauté est établi à Luxembourg. L'adresse est fixée par décision du conseil d'administration. L'adresse actuelle est: 3, rue de Pulvermühl, L-2356 Luxembourg.

Art. 3. Logo. Le logo de la communauté est la trière grecque entourée du nom de l'association COMMUNAUTE HELLENIQUE DE LUXEMBOURG.

Art. 4. Objet. Les buts de la communauté sont la promotion des intérêts de ses membres auprès de la République hellénique et du grand-duché de Luxembourg par des démarches auprès de toute autorité, personne physique ou morale, et par sa participation aux organisations grecques de la diaspora.

Plus spécialement la Communauté a pour but:

- de promouvoir les intérêts et droits de ses membres, en tant que partie intégrante de l'hellénisme, ainsi que d'entretenir et renforcer les liens avec la Grèce;
- d'entretenir, cultiver et promouvoir l'identité culturelle hellénique notamment par la diffusion et l'apprentissage de la langue grecque;
- de maintenir et d'intensifier les relations culturelles, éducatives et d'entraide entre ses membres, en collaboration avec d'autres associations ou communautés en Grèce, à Luxembourg ou dans d'autres pays.

Art. 5. Membres.

1. La Communauté a des membres effectifs et honoraires.
2. Peuvent devenir membres tous les Grecs et les membres adultes de leur famille qui résident, travaillent ou maintiennent un lien avec Luxembourg, ainsi que tout autre résident du Grand Duché du Luxembourg, à condition qu'ils s'engagent à agir en faveur des statuts de la Communauté. Les membres effectifs devront s'inscrire au registre des membres de la Communauté Hellénique de Luxembourg;
3. Tous les membres et tous les Grecs de Luxembourg sont régulièrement informés des activités de la Communauté Hellénique et peuvent y participer.
4. Peuvent devenir membres honoraires, par décision du conseil d'administration confirmée par l'assemblée générale, des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour devenir membres effectifs et ont offert ou offrent des services, matériels ou moraux, pour la réalisation des buts de la Communauté. Les membres honoraires peuvent participer à l'assemblée générale et s'exprimer sans droit de vote et ne sont pas éligibles.
5. Le registre des membres est tenu dans le respect des principes relatifs à la protection des données personnelles.

Art. 6. Droits et obligations des membres effectifs. Tout membre effectif a le droit de participer aux assemblées générales, aux débats et votes, a le droit d'élire et d'être élu et de participer à toutes les activités de la Communauté.

Les membres effectifs contribuent librement à la caisse de la Communauté.

Art. 7. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

- a) la mort;
- b) l'émigration;
- c) la radiation conformément à l'article 13;
- d) si la personne ne remplit plus les conditions de l'article 5.2 ou déclare par écrit qu'elle souhaite être radiée des membres de la Communauté Hellénique de Luxembourg.

Art. 8. Ressources. Les ressources de la communauté sont:

- a) les contributions des membres prévues à l'article 6,
- b) les donations, legs et subventions des personnes physiques ou morales après acceptation par décision du conseil d'administration,
- c) les recettes de publications et manifestations de la communauté,
- d) toute autre ressource légale.

Art. 9. Administration. Les organes de la communauté sont:

- a) l'assemblée générale (A.G.);
- b) le conseil d'administration (C.A.);

c) le comité des vérificateurs (C.V.).

Art. 10. L'assemblée générale.

1. L'A.G. est l'organe suprême de la communauté. L'A.G. ordinaire est convoquée une fois par an ainsi que pour approuver le bilan et élire les organes de la communauté. L'A.G. extraordinaire est convoquée après décision du C.A. ou à la demande d'un dixième des membres effectifs. La demande doit indiquer les sujets à débattre, les noms des demandeurs et d'être signée par ceux-ci. Dans un tel cas, le C.A. doit convoquer l'assemblée extraordinaire dans les 30 jours qui suivent le dépôt de la demande.

2. La convocation de l'A.G. est publiée au moins 15 jours à l'avance, par tout moyen approprié (lettre, avis dans les lieux publics fréquentés par les membres, e-mail, etc.). L'avis de convocation doit indiquer le lieu, le jour, l'heure et l'ordre du jour et être signé par le président et le secrétaire du C.A. de la communauté.

3. Le quorum de l'A.G. est atteint lorsque sont présents ou représentés la moitié plus un des membres effectifs. Néanmoins, l'assemblée peut débattre valablement si sont présents, ou représentés, un dixième des membres effectifs, s'il n'est pas soulevé la question de quorum. Les représentations par procuration ne peuvent pas être plus de 3 par membre effectif présent.

Si le quorum n'est pas atteint, l'A.G. est convoquée de nouveau à une date appropriée dans les 2 semaines suivantes, au plus tard, avec le même ordre du jour. Le quorum est considéré comme atteint indépendamment du nombre des membres présents.

4. Les décisions de l'A.G. sont prises à la majorité absolue des membres présents, sauf exceptions prévues par le statut et pour lesquelles une majorité qualifiée est requise.

5. L'A.G. élit son bureau composé de 3 membres pour diriger ses débats. Les membres du conseil d'administration et du comité des vérificateurs ne peuvent pas être membres du bureau de l'A.G. Le procès-verbal de la séance de l'A.G. est rédigé et signé par la présidence de l'Assemblée Générale.

6. Toute proposition signée par 5% des membres effectifs est inscrite au projet d'ordre du jour. L'Assemblée Générale adopte l'ordre du jour définitif.

7. Après la séance de bilan précédant les élections et jusqu'à la prise de fonctions du nouveau Conseil d'Administration, la Présidence de l'Assemblée Générale assume provisoirement les fonctions de Conseil d'Administration de la Communauté, avec l'assistance du Conseil d'Administration sortant.

Art. 11. Compétences de l'A.G.

- a) Détermination des objectifs, activités et priorités de la Communauté.
- b) approbation ou rejet du bilan du conseil d'administration et du comité des vérificateurs sortants;
- c) approbation ou rejet du budget;
- d) élection et révocation des membres des organes de la communauté;
- e) modification du statut selon l'article 26;
- f) Élection/remplacement du représentant au Conseil mondial des Hellènes à l'Étranger. Le représentant est élu pour une durée correspondante à celle du mandat du Conseil mondial des Hellènes à l'Étranger (élection ayant lieu après chaque congrès mondial du Conseil mondial des Hellènes à l'Étranger, pour un mandat durant jusqu'à la fin du congrès mondial suivant). La fonction de représentant est révoquée suivant la procédure fixée à l'article 12, paragraphes 1 et 2.
- g) radiation des membres;
- h) dissolution de la communauté.

Art. 12. Motion de censure.

1. Pendant l'A. G. une motion de censure peut être déposée contre le conseil d'administration ou contre un de ses membres par les 10% des membres effectifs.

2. L'assemblée générale peut débattre valablement de la motion si sont présents ou représentés au moins 20% des membres effectifs. La motion est accueillie si elle est votée par les deux tiers des présents.

3. Si la motion de censure est accueillie par l'A.G., des élections sont organisées dans les 40 jours suivants par le bureau électoral, qui est élu dans ce but par l'A.G.

Dans ce dernier cas, le bureau de l'A.G. exerce provisoirement les fonctions du conseil d'administration de la communauté. Les candidatures pour le conseil d'administration et le comité des vérificateurs sont déposées au bureau électoral dans un délai de 10 jours.

Si la motion de censure est dirigée contre un membre du conseil d'administration, celui-ci est remplacé par un membre suppléant.

Art. 13. Radiation.

1. Il peut être déposée par 10% des membres effectifs une proposition de radiation contre un membre de la communauté pour violation grave des statuts.

2. Le conseil d'administration rédige un rapport et invite par écrit le membre concerné à participer à l'A.G. pour s'exprimer.

3. L'A.G. ne peut débattre valablement de la proposition de radiation que si au moins 20% des membres effectifs sont présents à l'A.G. La proposition de radiation est accueillie si elle est votée par les deux tiers des présents.

4. Le membre radié a le droit de demander que les raisons de sa radiation ainsi que sa réinscription à la communauté soient examinées de nouveau par une nouvelle A.G.

Art. 14. Conseil d'administration (C.A.).

1. La communauté est dirigée par un C.A. de 7 membres qui sont élus pour 2 ans à vote secret, selon les articles 23 et suivants.

2. Le CA. est constitué comme suit:

- président
- vice-président
- secrétaire
- trésorier
- préposé au club et au matériel de la communauté
- responsable de l'information
- responsable de l'organisation d'activités

L'élection aux différents postes est faite à bulletin secret, si le quorum est atteint.

3. Le Conseil d'Administration fonctionne selon un règlement intérieur, lequel doit prévoir au moins les secteurs et activités suivantes: Éducation, Culture, Information et Relations publiques.

4. Le nombre de membres du Conseil d'Administration peut être modifié par décision de l'Assemblée Générale prise à la majorité des 2/3 des présents.

Art. 15. Le C.A. élu se réunit pour se constituer en groupe dans un délai de 7 jours après les élections sur invitation du président du bureau électoral.

Art. 16.

1. Le C.A. se réunit régulièrement une fois par mois et quand cela est jugé nécessaire par le président ou si 1/3 de ses membres le demandent, par écrit. La demande est adressée au président et au secrétaire et doit indiquer l'ordre du jour. Dans le cas d'impossibilité de réunion du CA., le bureau peut adopter des décisions après procédure écrite (par exemple e-mail, fax). Ces documents constituent partie intégrante des procès-verbaux. Les décisions prises de cette façon sont confirmées à la première réunion régulière suivante du C.A.

2. Le quorum du C.A. est atteint si 2/3 de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité. En cas de parité des voix, la prise de décision est reportée à la réunion suivante du C.A.

3. Tout membre du Conseil d'administration qui démissionne est remplacé par le premier membre suppléant. Le membre du C.A. qui est absent pendant 3 réunions consécutives sans justification préalable perd la qualité de membre et est remplacé par le premier suppléant. De la même manière est remplacé, pour une durée maximale de 6 mois, le membre du C.A. qui, d'après sa propre déclaration, se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

4. En l'absence de membres suppléants, le poste demeure vacant et le Conseil d'administration siège valablement, à condition que soit respecté le quorum des 2/3 de ses membres. Lorsque le nombre de membres subsistants ne remplit pas le quorum, une Assemblée Générale extraordinaire (de bilan avant élections) est convoquée dans les 15 jours. Les postes vacants peuvent être remplis, pour le reliquat du mandat du Conseil d'Administration, par élection de l'Assemblée générale.

5. Les réunions du C.A. sont publiques.

Art. 17.

1. Le C.A. agit et prend des décisions selon le statut pour chaque sujet qui intéresse la communauté.

2. Il gère les biens de la communauté et autorise les dépenses selon le budget voté par l'A.G. Pour les dépenses dépassant plus de 20% du budget ou qui sont hors budget, la majorité des deux tiers du C.A. est requise.

3. Le C.A. rédige, sous la responsabilité du président, du secrétaire et du trésorier, le budget et le bilan financier annuels, et les dépose à l'A.G. pour approbation.

4. Il est responsable pour la réalisation des décisions de l'A.G. et il est responsable collectivement pour chaque acte ou manquement envers l'A.G.

5. Pour la réalisation des buts de la communauté et son meilleur fonctionnement, le C.A. peut nommer des représentants aux organisations dont elle fait partie et constituer des groupes de travail composés des membres de la communauté fonctionnant sous sa responsabilité. Les préposés aux différents secteurs coordonnent les activités relatives et sont responsables envers le C.A.

6. Outre les compétences de l'article 17, le C.A. peut également donner délégation de signature pour certains actes définis à un de ses membres ou un membre de la communauté.

7. Le C.A. organise des élections au plus tard 40 jours avant la fin de son mandat.

Art. 18. Fonctions du président.

1. Le président représente la communauté auprès de toute autorité et dans ses rapports avec les tiers, personnes physiques ou morales.

Pour des sujets d'importance majeure, le président doit avoir l'accord préalable du C.A.

2. Il établit avec le secrétaire l'ordre du jour et convoque les réunions du C.A. et de l'A.G. selon les dispositions du statut.

3. Il préside les réunions du C.A. et fait rapport aux A.G. au nom du C.A.

Art. 19. Fonctions du vice-président. En cas d'absence du président ou si celui-ci se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions il est remplacé par le vice-président.

Le vice-président assume en outre des secteurs de responsabilité et de compétence, conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Art. 20. Fonctions du secrétaire.

1. Le secrétaire veille au fonctionnement régulier des bureaux de la communauté, établit avec le président l'ordre du jour des réunions du C.A. et de l'A.G., établit et co-signe les procès-verbaux et les documents des réunions du C.A., et est en charge du courrier de la communauté.

2. Il établit le registre des membres, il garde le sceau de la communauté et tient les archives.

3. En cas d'absence ou d'impossibilité d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un autre membre du C.A.

Art. 21. Fonctions du trésorier.

1. Le trésorier est responsable pour les finances de la communauté, il tient le livre des comptes, il perçoit les contributions et autres encaissements et effectue les paiements au nom de la communauté selon les décisions de l'A.G. et du C.A. jusqu'à une somme maximale fixée par le C.A. Pour les sommes plus élevées, la signature d'un autre membre autorisé est nécessaire.

2. Il établit le budget et le bilan financiers annuels en collaboration avec le président et le secrétaire et les soumet pour approbation au C.A.

3. Il a l'obligation de verser au compte de la communauté à une banque choisie par le C.A. toute somme qu'il perçoit pour le compte de la communauté.

4. En cas d'absence ou d'impossibilité d'exercer ses fonctions, il est remplacé par un autre membre du C.A.

Art. 22. Comité des vérificateurs (C.V.).

1. Le comité des vérificateurs est composé de trois membres. Le président et les membres sont élus directement par l'Assemblée générale pour un mandat égal à celui du C.A.

2. Sa mission est de contrôler et de surveiller la gestion financière du Conseil d'Administration, lequel a l'obligation de fournir tout élément qui lui sera demandé lors de contrôles annuels périodiques ou extraordinaires. Le comité des vérificateurs rédige un rapport sur le bilan financier et le soumet pour approbation préalablement à toute Assemblée Générale ordinaire ou de bilan. En cas de désaccord de ses membres, le membre en désaccord rédige un rapport distinct et l'Assemblée générale tranche.

3. Si, à la suite d'un contrôle extraordinaire, des anomalies de gestion sont constatées, le comité des vérificateurs rédige un rapport qu'il soumet en premier lieu au Conseil d'Administration. Si la question n'est pas résolue dans le cadre du Conseil d'Administration, une Assemblée Générale extraordinaire est convoquée.

4. Les rapports du comité des vérificateurs sont publiés.

Art. 23. Élections.

1. Tous les 2 ans, des élections sont organisées pour élire les organes de la communauté. Le C.A. et le C.V. sont élus pour 2 ans.

2. Seuls les membres effectifs, au sens de l'article 5, ont le droit de vote et le droit d'être élus.

Les actes de candidature s'adressent au secrétaire jusqu'au jour de l'Assemblée Générale de bilan avant élections et sont communiqués à celle-ci.

Art. 24. Le bureau électoral (B.E.). La responsabilité de l'organisation des élections incombe au bureau électoral qui est élu par l'A.G. Les candidats pour le C.A. ne peuvent pas être membres du B.E.

Le bureau électoral est composé d'au moins trois membres. Le nombre de membres est fixé par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 25. Système électoral.

1. Les élections se déroulent par vote direct et à bulletin secret. Les bulletins sont déposés dans l'urne prévue à cet effet. Peuvent également être prévus le vote par correspondance ou par moyen électronique ou une combinaison de ceux-ci. En cas de vote direct dans l'urne, les membres peuvent aussi voter par procuration (une procuration par membre). L'A.G. choisit les moyens les plus appropriés pour les élections et prévoit la procédure y relative. Lorsque les élections se déroulent par correspondance, le bureau électoral applique la procédure fixée en annexe.

2. Est constitué une liste unique comprenant tous les candidats. Des formations éventuelles sont inscrites dans un cadre où figure le titre distinctif de chacune (les formations n'étant pas autorisées à utiliser des appellations ou emblèmes de partis politiques). Dans la liste, les candidats et formations figurent dans l'ordre alphabétique.

3. Les électeurs accordent leur préférence par des croix à 5 candidats au maximum, dans l'ensemble des candidats (indépendamment des formations). Le nombre de croix peut être modifié par décision de l'Assemblée Générale.

4. Sont considérés comme élus les premiers candidats majoritaires occupant le nombre de sièges dont dispose le CA. Les candidats suivants sont considérés comme des membres suppléants.

Art. 26. Modifications du statut. L'A.G. ne peut valablement délibérer sur les modifications du statut que si cela est spécifiquement indiqué à son ordre du jour et que si l'A.G. réunit les deux tiers au moins des membres effectifs. Aucune modification au statut ne peut être adoptée si elle n'est pas approuvée par les deux tiers au moins des voix des membres présents et représentés. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première A.G., il en est convoqué une seconde qui peut décider valablement, indépendamment du nombre des membres présents ou représentés. Dans ce cas aussi, les modifications au statut doivent être approuvées à la majorité des trois cinquièmes au moins des voix valables et seront soumises à l'homologation du tribunal civil.

Pour la modification des buts du statut, une majorité des deux tiers des membres effectifs de la communauté est exigée dans tous les cas.

Art. 27. Durée. La durée de la communauté est illimitée.

La dissolution de la communauté est prononcée par décision des deux tiers des membres effectifs. En cas de dissolution, les membres de la communauté décident aussi de l'affectation de ses biens à la même majorité. La décision est soumise au tribunal civil pour homologation.

Art. 28. Tout ce qui n'est pas prévu par le présent statut est régi par la législation luxembourgeoise sur les A.s.b.l.

Disposition transitoire

Le conseil d'administration actuel procède à des prochaines élections selon le nouveau statut modifié.

La présente disposition cesse d'être applicable à compter de l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

Annexe au statut relative aux élections par correspondance

Le bureau électoral:

- a) reçoit du conseil d'administration la liste des candidats/formations et la liste des électeurs.
- b) Il imprime les bulletins de vote, les enveloppes pour les bulletins de vote, les enveloppes pour l'expédition des bulletins de vote et les expédie à tous les membres effectifs avec communication relative aux modalités de votation dans les cinq jours qui suivent la tenue de l'assemblée générale.
- c) Il utilise la boîte postale de la communauté ou il loue une boîte postale pour l'expédition des bulletins de vote de la part des électeurs. Le délai pour l'expédition des bulletins de vote par les électeurs est de deux semaines après l'expiration du délai fixé au point b) ci-dessus.
- d) Une semaine après l'expiration du délai fixé au point c) ci-dessus, le bureau électoral réuni retire de la boîte postale les enveloppes avec les bulletins de vote, procède au comptage des enveloppes et au dépouillement des bulletins de vote en séance publique, en un lieu communiqué au moins quinze jours avant le dépouillement des bulletins.
- e) Il procède à l'examen d'éventuelles contestations et publie les résultats des élections selon les dispositions de l'article 25.

Luxembourg, février 2008.

COMMUNAUTE HELLENIQUE DE LUXEMBOURG

M. Konstantinou / A. Dilaverakis

Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2008039951/8785/266.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2008, réf. LSO-CO05672. - Reçu 399,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

C.G.R.H. s.à.r.l. (Conseil en gestion des ressources humaines), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8215 Mamer, 11, rue Bellevue.

R.C.S. Luxembourg B 49.143.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039765/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09140. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

AMI Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 79.527.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039768/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09145. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Sport Auto Teile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 89.036.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039770/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09146. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Amstimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 21.512.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039772/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07808. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080042529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Réseaux Info Plus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 109.177.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008039773/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03660. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

**CWC S.A., Société Anonyme,
(anc. Creditgest S.A.).**

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 107.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008039779/1091/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03650. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 24 December 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.146, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 September 2007 (number 1926, page 92432) (the "Mémorial C"), and whose by laws have never been amended yet.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the par value of the existing shares from one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each to one euro (EUR 1.-) each, so that the share capital is represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight euro (EUR 1,334,028.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one million three hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-eight euro (EUR 1,346,528.-) by the issue of one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight (1,334,028) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

The one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight (1,334,028) new shares have been subscribed by "CitCor Residential Holdings S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim in connection with a shareholder loan held by "CitCor Residential Holdings S.à r.l." against the Company for a total amount of one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight euro (EUR 1,334,028,-).

The total contribution of one million three hundred and thirty-four thousand twenty-eight euro (EUR 1,334,028,-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million three hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-eight euro (EUR 1,346,528,-) represented by one million three hundred and forty-six thousand five hundred and twenty-eight (1,346,528) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eighteen thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, welche am 24. Dezember 2007 in Luxemburg ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von "CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.146, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die bis zum heutigen Datum nicht geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. September 2007 (Nummer 1926, Seite 92432) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Nominalwert der bestehenden Anteile von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) pro Anteil in einen Euro (EUR 1.-) pro Anteil umzuändern, so dass das gezeichnete Aktienkapital in zwölftausend fünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, eingeteilt wird.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einer Million dreihundertundvierunddreißigtausend und achtundzwanzig Euro (EUR 1,334,028,-) zu erhöhen, um das Aktienkapital von derzeit zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf eine Million dreihundertundsechszehntausend und achtundzwanzig Euro (EUR 1,346,528,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von einer Million dreihundertundvierunddreißigtausend und achtundzwanzig (1,334,028) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil und mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Anteile.

Die eine Million dreihundertundvierunddreißigtausend und achtundzwanzig (1,334,028) neuen Anteile wurden von "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gezeichnet und vollständig durch die Einbringung einer Sacheinlage, bestehend aus dem Anspruch, welcher der "CitCor Residential Holdings S.à r.l." gegen die Gesellschaft aus dem Gesellschafterdarlehen in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million dreihundertundvierunddreißigtausend und achtundzwanzig Euro (EUR 1,334,028,-) zusteht, bezahlt.

Die Einlage in Höhe eines Gesamtbetrages von einer Million dreihundertundvierunddreißigtausend und achtundzwanzig Euro (EUR 1,334,028,-) wird im Ganzen dem Aktienkapital zugeordnet.

Der Nachweis über das Bestehen und über den Wert der Einlage wurde dem unterzeichnenden Notar gegenüber erbracht.

Dritter Beschluss

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million dreihundertundsechundvierzigtausend fünfhundert und achtundzwanzig Euro (EUR 1,346,528,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million dreihundertundsechundvierzigtausend fünfhundert und achtundzwanzig (1,346,528) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Kosten und Auslagen

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Urkunde von ihr getragen werden, wird auf achtzehntausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 4. Januar 2008. Relation: EAC/2008/190. — Erhalten dreizehntausenddreihundertvierzig Euro achtundzwanzig Cents (1% von 1.334.028.- = 13.340,28.- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 14. März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008040050/239/122.

(080043074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2008.

Orvet Pharmaceuticals Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 83.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2008039791/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03441. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Conmac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 49.728.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008039767/8516/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 février 2008, réf. LSO-CN09142. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Dlux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.976.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008039781/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04554. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.

Media Project International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 132.222.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg 5 mars 2008

Résolution unique

L'assemblée générale prend connaissance de la démission du commissaire aux comptes Monsieur Sergio Bergamin et décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Julien Nicaud, employé privé, avec adresse au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2008039614/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04518. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080042641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2008.